



État des résultats des activités d'une entreprise de pêche

- Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

Identification			
Votre nom		Votre numéro d'assurance sociale	
Numéro d'enregistrement du bateau (NEB)		Numéro de compte (15 caractères)	
Nom du bateau		Ville et province ou territoire	Code postal
Exercice	Année	Mois	Jour
du:		au:	
Espèce principal		L'année 2013 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4004)			
Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes (9 chiffres)	Votre quote-part de la société de personnes %
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

Activités des entreprises sur Internet	
À partir de combien de pages ou sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____	
Veuillez fournir les adresses des principales pages ou sites Web (aussi connu comme adresse URL) :	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos sites Web et pages Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par l'Internet, inscrivez « 0 ») _____ %	

Revenus	
Vente de poissons	_____
Autres produits marins	_____
Subventions, crédits et dégrèvements	_____
Subsides	_____
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche	_____
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine	_____
Autres revenus (précisez) _____	_____
Revenu brut – Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus).	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">9600</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">8299</div> _____ a

Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenu brut (de la ligne 8299 à la page 1) a

Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)

Appâts, glace, sel	9138		
Parts des membres de l'équipage	9062		
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224		
Matériel de pêche	9136		
Assurances	8690		
Intérêts	8710		
Nourriture	8523		
Permis	8760		
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4	9281		
Frais de bureau	8810		
Filets et pièges	9137		
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels	8860		
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)	9060		
Réparations : Bateau de pêche			
Moteur			
Matériel électrique			
Total des trois lignes ci-dessus			
Moins : Recouvrements d'assurances			
Votre coût	8963		
Autres dépenses (précisez)			
Total partiel	9270		
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935		
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 3)	9936		
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)	9368		
Revenu net (perte nette) avant rajustements (montant a moins montant b)		9369	

Votre revenu net (perte nette)

Votre part de la ligne 9369 à la page 1 c

Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année 9974

Total (montant c plus ligne 9974) d

Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau ci-dessous) 9943 e

Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau ci-dessous) 9945 f

Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante (montant 1 moins montant 2) – si négatif, inscrivez « 0 » 9946

Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (montant f moins ligne 9945) (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Total (inscrivez le montant e ci-dessus)		

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage		
Électricité		
Assurances		
Entretien		
Intérêt hypothécaire		
Impôts fonciers		
Autres dépenses (précisez) : _____		
Total partiel		
Moins : Partie personnelle		
Total partiel		
Plus : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)		
Montant reporté de l'année précédente		
Total partiel		1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne f ci-dessus) si négatif, inscrivez « 0 »		2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante (montant 1 moins montant 2) – si négatif, inscrivez « 0 »		
Déduction admissible (le moins élevé des montant 1 et 2 ci-dessus) – inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 ci-dessus		

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%

Détail du capital de l'entreprise		
Total du passif de l'entreprise		9931
Retraits de l'entreprise en 2013		9932
Apports de capital à l'entreprise en 2013		9933

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez à la ligne 9936, à la page 2, la partie « affaires » de ce montant moins le montant de la DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 2. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4004.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4004.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche			1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition			2
Carburant et huile			3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)			4
Assurances			5
Droits d'immatriculation et permis			6
Entretien et réparation			7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)			8
Autres dépenses (précisez)			9
.....			10
Total des dépenses de véhicule à moteur (total des montants 3 à 10)			11
Partie affaires : (montant 1 : _____) × montant 11 : _____ =			12
.....			12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales			13
Assurance d'affaires supplémentaire			14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles (total des montants 12, 13 et 14) (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 2)			14

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice		A
_____ 10 \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)		B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé du montant A ou B – inscrivez le au montant 4 du tableau A ci-dessus)		B

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2013 pour le véhicule		1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2013 pour le véhicule		2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2013 et les exercices précédents		3
Prix de détail suggéré par le fabricant		4
Le plus élevé du montant 4 ou (35 294 \$ + TPS* et TVP ou TVH sur 35 294 \$) ▶ _____ × =		5
[(800 \$ + TPS* et TVP ou TVH* sur 800 \$) x montant 3] ▶ _____ - montant 2 : _____ ... =		6
.....		6
[(30 000 \$ + TPS* et TVP ou TVH* sur 30 000 \$) x montant 1]		7
.....		7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants 6 ou 7 (inscrivez le au montant 8 du tableau A ci-dessus)		7

* Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.